



**Association intercommunale
pour l'épuration des eaux
usées de la Côte**

**PROCES-VERBAL
DE LA
SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DU
7 NOVEMBRE 2013
A
DUILLIER**

La séance est ouverte à 18h00 par M. le président Jean-Paul Besson qui souhaite la bienvenue à chacun.

Ordre du jour

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

1. Appel;
2. Assermentation;
3. Procès-verbal de la séance du 11 avril 2013;
4. Préavis no 12 relatif au budget de l'exercice 2014;
5. Préavis no 13 relatif à l'octroi d'un crédit de 377'000 fr. pour l'acquisition d'un nouveau groupe chaleur-force ;
6. Communications du comité de direction;
7. Propositions individuelles et divers.

1.	Appel
-----------	--------------

L'appel permet de constater la présence de 44 conseillers intercommunaux. La totalité des communes est représentée. Le conseil intercommunal est donc valablement constitué et peut délibérer.

2.	Assermentations
-----------	------------------------

Le président procède à l'assermentation de M. Kurt Muller.

3. Procès-verbal de la séance du 11 avril 2013

Le procès-verbal ayant été adressé le 29 mai 2013 à chaque membre du conseil intercommunal, il n'est pas procédé à sa lecture.

Ce procès-verbal est accepté sans modification.

4. Préavis no 12 relatif au budget de l'exercice 2014

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Hubert Turrettini. Celle-ci relève ce qui suit :

Administration

Tous les postes sont identiques à l'exception du 120.3102.00 en augmentation de Chf 4'500.- pour des annonces telles que décrites dans le préavis.

Finances

220.3222.00 : Le budget des intérêts des emprunts hypothécaires a diminué de Chf 8'000.- en raison d'une diminution de la dette.

220.3809.00 : L'attribution au fonds de renouvellement et rénovation passe à Chf 200'000.- en hausse de Chf 50'000.- à titre de réserves supplémentaires.

230.3321.00 : Les amortissements peuvent être adaptés selon les cash flow de l'Association.

STEP

300.3011.00 : voir commentaires du préavis.

350.3123.00 / 350.3124.00 / 350.3189.10 : A noter que les frais réels de consommation d'énergie (électricité et mazout) sont ici encore cette année estimés, car l'installation de séchage des boues n'a pas encore une année complète de fonctionnement, mais les chiffres sont proches de la réalité, avec une marge de manœuvre.

Réseau intercommunal

460 : Pas de modification par rapport à l'an dernier.

A titre de remarque finale, la commission des finances constate que la situation financière de l'APEC est saine et relève une augmentation de Chf 87'500 du budget global par rapport au budget 2013, liée à l'engagement en cours d'année 2014 d'un nouveau collaborateur et à l'augmentation du fonds de réserve.

De plus, la commission des finances tient à relever l'excellent entretien de la station, qui a un impact favorable sur la durée de vie des installations et la très forte motivation du personnel et de son chef de station dans le but notamment d'optimiser les installations. Le budget est établi dans un souci de conserver une charge pour les communes stable dans le temps.

En conclusion, la commission recommande au conseil intercommunal d'accepter le budget de l'exercice 2014.

La parole est demandée par :

M. Georges Sublet

Pour quelle raison nous utilisons l'eau du réseau pour le fonctionnement de la STEP alors que l'on pourrait utiliser l'eau épurée que l'on déverse au lac ?

M. Yves Reymond

La step n'est pas équipée d'une telle installation qui d'ailleurs n'existe pas à l'époque de sa construction. Une telle réalisation à ce jour serait trop onéreuse pas rapport au gain que l'on pourrait obtenir ceci d'autant plus que la ville de Gland applique le tarif industriel.

Mme Régina Bovet

Mme Bovet souhaite connaître le rôle de l'installation de brûlage de l'air du séchage.

M. Yves Reymond

Cette installation filtre et brûle les odeurs issues du séchage des boues.

Décision

Le conseil intercommunal décide, à l'unanimité, d'accepter le projet de budget de l'exercice 2014 tel que présenté par le comité de direction.

5.	Préavis no 13 relatif à l'octroi d'un crédit de 377'000 fr. pour l'acquisition d'un nouveau groupe chaleur-force
----	---

Le rapport de la commission technique est lu par M. Philippe Menoud. Celui-ci est le suivant :

Le jeudi 3 octobre 2013, la Commission technique a entendu Messieurs Yves Reymond Président, Jean-Luc Faillettaz Chef d'exploitation et Alain Meylan adjoint d'exploitation, concernant une demande de crédit relative à l'octroi d'un crédit de 377'000 fr. pour l'acquisition d'un nouveau groupe chaleur-force.

Un couplage de chaleur-force (CCF) est un moteur qui utilise le gaz méthane produit par la digestion des boues comme carburant pour entraîner une génératrice qui à son tour produit du courant électrique.

Le refroidissement du moteur s'effectue par un circuit d'eau. L'eau chaude produite est utilisée dans sa totalité dans le périmètre de la STEP et notamment pour le chauffage des bâtiments, porter les boues à température en digestion et le séchage desdites boues.

Le CCF actuel a été mis en service le 15 août 2000 et totalise 66'000 heures de marche, et à l'heure actuelle son fonctionnement donne entière satisfaction, mais l'évolution constante des habitants génère une quantité de gaz de plus en plus importante. Or, le CCF actuel ne permettra

plus d'utiliser la totalité du gaz produit. De plus, ce CCF n'est pas équipé d'un système de nettoyage du gaz.

En effet, nous avons constaté depuis plusieurs années que le gaz méthane contient de plus en plus de silice. La silice se présente sous forme d'un minéral dur qui est néfaste au bon fonctionnement des moteurs.

Le nouveau CCF que l'APEC nous propose d'acquérir est équipé d'un système de nettoyage du gaz. Et nous permettra d'utiliser la totalité des gaz produits. En outre, ce CCF nous permettra d'obtenir un rendement thermique supérieur. Cet avantage est non négligeable dans le cadre du séchage des boues qui est un gros consommateur d'énergie thermique.

Il s'agira d'un groupe chaleur-force (moteur MAN) d'une puissance de 100 Kw électrique et de 131 Kw thermique. Ce qui représente sur le nombre d'heures de fonctionnement défini sur 2012, les chiffres suivants 662'000 Kw électrique et 867'220 Kw thermique soit l'équivalence en litre, de 88'492 litres de mazout.

Le nouveau CCF fonctionnera prioritairement sur l'installation et le CCF actuel sera utilisé en appoint et pour suppléer le nouveau CCF lors des services, des révisions ou en cas de panne.

En conclusion, la Commission technique prie le Conseil Intercommunal d'accepter le préavis N° 13 tel que formulé.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Hubert Turrettini. Celui-ci est le suivant :

La commission des finances composée de Madame Anne-Lise Bally et de Monsieur Hubert Turrettini s'est réunie le 3 octobre 2013 sur place à la station d'épuration. Messieurs Alain Valentino, Eric Chesaux et Bernard Bally étaient excusés.

Messieurs Y. Reymond Président du comité de direction, Jean-Luc Faillettaz, chef de station et Michel Félix, boursier étaient présents pour nous fournir les explications nécessaires et nous les en remercions.

Le CCF actuel arrive en fin de vie, sa maintenance devient onéreuse et il ne dispose pas des protections modernes contre une usure accélérée. Il sera donc utilisé en parallèle au nouveau groupe comme appoint. L'utilisation d'un Groupe Chaleur-Force (GCF) permet de subvenir à une grande partie des besoins énergétiques de la station en utilisant le gaz produit sur place.

Ceci permet une économie d'équivalent de carburant de l'ordre de Chf 190'000.- par an, soit le prix coût du nouveau CCF (Chf 177'777.-)

Les deux groupes devant pouvoir travailler simultanément, les coûts d'installation et de modification de la configuration actuelle sont importants, aux alentours de Chf 200'000.-,

Bien que ces travaux n'aient pas été inscrits au budget 2014, le comité de direction propose que le coût de cet achat soit assuré par les liquidités de l'Association et amorti immédiatement. Néanmoins, le comité se réserve la possibilité d'emprunter la somme de Chf. 377'000.-, qui serait amortie sur 10 ans conformément aux dispositions en vigueur.

L'Association n'est à ce jour endettée qu'à hauteur de Chf 473'666.- et un emprunt pour ce préavis augmenterait cette somme à Chf. 850'666.-. Elle est soumise à un plafond d'endettement de Chf 7'000'000.- jusqu'en 2016.

La situation financière de l'Association est en conséquence très saine.

En conclusion, la commission recommande au conseil intercommunal d'accepter les conclusions du préavis en précisant que cette acquisition sera financée par les liquidités de l'association.

La parole est demandée par :

M. Stéphane Gabriel

S'agit-il d'un groupe d'occasion ? Cette installation couvre-t-elle les besoins ?

M. Jean-Luc Faillettaz

Il s'agit d'un groupe neuf qui couvrira le 100% des besoins avec une certaine marge de manœuvre ceci en sus de l'installation existante.

M. Marcel Dill

Souhaite connaître la différence entre l'actuel et le nouveau groupe chaleur force ?

M. Jean-Luc Faillettaz

La nouvelle génération de CCF est équipée d'un système de nettoyage du gaz. En effet, nous avons constaté que depuis quelques années le gaz de méthane contient de plus en plus de silice. La silice se présente sous la forme d'un minéral dur qui est néfaste au bon fonctionnement de ces moteurs (les CCF actuels ont été équipés de ce système).

M. Marcel Dill

Ce CCF sera-t-il réutilisable dans la nouvelle STEP ?

M. Yves Reymond

L'entrée en fonction d'une nouvelle STEP n'est pas envisageable avant une période de 15 à 17 ans. Il n'est donc pas possible d'émettre des prévisions à ce sujet.

Mme Régina Bovet

Un contrat de maintenance annuel de 18'536 fr. est très onéreux.

M. Jean-Luc Faillettaz

Il s'agit d'une machine avec à la base un moteur de camion Man, de conception particulière car conçu pour fonctionner au gaz de méthane très corrosif. Dans ce type de moteur, les pistons, cylindres et le vilebrequin sont des pièces spéciales.

Ce contrat annuel qui concerne une installation très complexe est fixé sur la base des heures de fonctionnement avec full service inclus.

Le tarif est 2,81 fr. l'heure. Le tarif appliqué pour l'installation actuelle est de 3,54 fr. Par contre un tarif en régie serait beaucoup plus onéreux.

M. Kurt Muller

Avons-nous de garanties pour ce nouveau groupe ?

M. Jean-Luc Faillettaz

Oui la garantie est de 24 mois après la livraison.

M. Laurent Dorand

Pour qu'elle raison le comité sollicite une demande d'emprunt alors que l'association dispose de l'argent nécessaire pour financer cette acquisition ?

M. Yves Reymond

Nous avons coutume de présenter une demande d'autorisation d'emprunter pour pallier à toute nécessité. Dans le cas présent, cette acquisition sera entièrement financée par nos disponibilités.

M. Martial Cosandier

Les économies préconisées dans le préavis sont relatives quand nous estimons le rapport de cette production électrique à 19 ct le Kw. En effet, il faut relativiser cette économie car le marché dans ce domaine est très bas.

M. Yves Reymond

Néanmoins, il serait irrationnable de brûler ce gaz à longueur d'année.

M. Jean-Luc Faillettaz

Cette évaluation est basée sur le tarif du jour.

Décision

Le conseil intercommunal décide, à l'unanimité :

- d'accorder le crédit de 377'000 francs et d'autoriser le comité de direction à entreprendre ces travaux ;
- d'autoriser le comité de direction à emprunter la somme de 377'000 fr.

6.	Communications du comité de direction
-----------	--

Personnel

Le comité de direction a confirmé M. Georges Chaumont dans sa fonction de mécanicien d'entretien à la STEP le 6 novembre dernier.

Personnel

M. Jean-Luc Faillettaz prendra sa retraite au terme de l'année 2014. Prévu dans le budget, un nouveau collaborateur sera engagé dès juillet 2014.

Municipalité de Vich – secteur de la Serine

Une délégation du comité de direction a reçu celle de la municipalité de Vich qui émet de forts doutes sur le bon fonctionnement de notre réseau notamment dans le secteur de la Serine. Ce problème a été réglé.

Réfection du collecteur d'eaux usées sis dans la rue du Châtelard sur le territoire de la Commune de Bassins

Ces travaux sont terminés.

PGEEi - excédent d'eaux claires

Dans ses conclusions, celui-ci révèle la présence de 45% d'eaux claires permanentes. Cette situation implique une révision d'évacuation des eaux provenant des communes et la réalisation de divers travaux à court et moyen terme.

Le comité de direction a reçu toutes les municipalités afin de définir les mesures qui devront être prises pour améliorer cette situation. Celles-ci sont conscientes que des efforts devront être consentis.

PGEEi – interventions prioritaires

Les inspections caméras ont mis en évidence que certains tronçons intercommunaux nécessitent une intervention à court terme. Ces travaux feront l'objet d'un préavis au printemps prochain.

La parole est demandée par :

M. Martial Cosandier

Le comité de direction dispose-t-il d'un plan de renouvellement du réseau ?

M. Yves Reymond

Le PGEEi est un outil de planification d'entretien du réseau intercommunal de 41 km.

7.	Propositions individuelles et divers
----	---

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le président :

J. P. Besson

Le secrétaire :

D. Gaiani